

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mai 2017

Nb de conseillers présents : 5 un conseiller excusé Quorum : 4 Majorité absolue : 4

- Changement indiciaire de la secrétaire : Mme Andrey explique la procédure liée aux contraintes de la fonction publique, qui permettrait de revaloriser l'indice de rémunération de la secrétaire avant le délai conventionnel de 3 ans réservé aux personnels contractuels. Il s'agit d'adhérer au RIFSEEP et de délibérer pour en faire bénéficier le personnel contractuel.

*Le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat. En effet, le système de primes était très complexe et fragmenté, ce qui nuisait à sa visibilité mais également à la mobilité des fonctionnaires.*

*Le [décret n° 2014-513 du 20 mai 2014](#) portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a donc pour objet de rationaliser et simplifier le paysage indemnitaire. Les modalités de mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire sont définies dans la [circulaire du 5 décembre 2014](#).*

Cependant, une saisine du Comité Technique Paritaire est nécessaire au préalable et cette question sera remise à l'ordre du jour ultérieurement.

- Dispositif de Participation Citoyenne : Le Conseil s'est mis d'accord sur l'identité des personnes qui pourraient être sollicitées et va les « démarcher » afin de leur expliquer en quoi consiste cette fonction et d'obtenir leur aval.
- Projet patrimonial de la réfection du Campanile de l'église (et quelques vitraux) le montant total des devis établis par les entreprises recommandées par l'UDAP, Union départementale de l'Architecture et du patrimoine, suite à la visite d'un de ses techniciens, s'élève à 13020 € HT ; ces travaux seraient effectués en 2018

Origine des fonds	Montant HT
Subvention parlementaire souhaitée 40%	5208
Subvention FDSL souhaitée 30 %	3906
Fonds propres communaux 30% budget 2018	3906
	TOTAL 13020 € HT

Ce projet avec les deux demandes de subventions est adopté à l'unanimité **5 POUR**

### Questions diverses :

Des flyers et des affiches concernant la réunion du 8 juin organisée par la 2C2A, VNF, le programme LEADER et la Région grand-EST ...vont être distribués ; la Commune de Montgon a été choisie pour l'organisation de cette réunion, d'une part compte tenu de sa situation privilégiée sur le canal, et d'autre part par sa capacité à accueillir matériellement les intervenants (accueil PMR, écran de projection, restauration ...)

Le 14 juillet sera l'occasion du traditionnel dépôt de gerbe et vin d'honneur, qui pourra se prolonger en début d'après-midi...

→ **RAPPEL : PÆLLA ORGANISEE PAR LA MONTGONAISE LE DIMANCHE 4 JUIN**